

# DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00  
Tél. direct : 04.94.08.60.46

## Réunion du Mardi 18 Juin 2019 P.V. n° 46

**Président** : M. Guy BOURICHA

**Secrétaire** : M. Gérard VAILLANT

**Présents** : Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP) - M. Joseph BRAU

**Excusé** : M. Didier RABAT (C.T.F.)

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

### RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE

#### Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

#### Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

**NOTA** : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

# F.F.F. – District du Var - BEACH SOCCER U11.U13 & U15

## INSCRIPTIONS

SITE : LA LONDE LES MAURES – Plage du Miramar  
SITE : BORMES LES MIMOSAS – Plage de La Favière

### LA LONDE LES MAURES (Plage du Miramar) :

#### Lundi 19 Août 2019 :

U11 (8 Equipes) de 10 H à 12 H 30

U13 (8 Equipes) de 14 H à 17 H

#### Mardi 20 Août 2019 :

U15 (8 Equipes) de 10 H à 17H

### BORMES LES MIMOSAS (Plage de La Favière) :

#### Jeudi 22 Août 2019 :

U11 (8 Equipes) de 10 H à 12 H 30

U13 (8 Equipes) de 14 H à 17 H

#### Vendredi 23 Août 2019 :

U15 (8 Equipes) de 10 H à 17H

Inscriptions par e-mail à l'adresse suivante : [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr)

Pour les joueurs, leur Famille et leurs Amis, de nombreux stands animeront ces journées : 3 terrains de Beach- Soccer, Free style, concours « Tir sur la barre » et autres.

## U13-U12

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**RAPPEL** : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

#### ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

3<sup>ème</sup> parution – Amende financière de 31 €

2<sup>ème</sup> PHASE - Journée 9 du 11.05.19

## U13

#### U13 EXCELLENCE Poule A :

LA CADIERE US 1 / EFC FREJUS ST RAPHAËL 2 (55013.1)

#### U13 PRE EXCELLENCE Poule B :

SAINTE MAXIME AS 2 / PUGET SUR ARGENS FC 1 (57388.1)

#### U13 HONNEUR Poule A :

LA CADIERE US 2 / T HOPITAL PTT TOULON 3 (56650.1)

#### Poule D :

LE MUY FC 2 / FC US TROPEZ 1 (55406.1)

## U12

#### U12 EXCELLENCE Poule A :

GARDIA CLUB 2 / DRAGUIGNAN SC 1 (55459.1)

SAINTE MAXIME AS 1 / EFC FREJUS ST RAPHAËL 2 (55461.1)

PAYS DE FAYENCE FC 1 / CUERS PIERREFEU US 1 (55462.1)

#### U12 PRE EXCELLENCE Poule B :

EFC FREJUS ST RAPHAËL 3 / SAINT MAXIMIN O 2 (56994.1)

## U11 - U10

**RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE**

### ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

**3<sup>ème</sup> parution – Amende financière de 31 €**  
**2<sup>ème</sup> PHASE - Journée 9 du 11.05.19**

## U11

### U11 EXCELLENCE Poule C :

EFC FREJUS ST RAPHAËL 3 / US SANARY 1 (56968.1)

### U11 PRE EXCELLENCE Poule A :

LA CADIÈRE US 1 / SIX FOURS LE BRUSC FC 2 (55699.1)

### Poule D :

SAINTE MAXIME AS 2 / TRANS S 1 (57158.1)

### U11 HONNEUR Poule A :

LA CADIÈRE US 2 / LA CADIÈRE US 3 (55907.1)

### Poule C :

PAYS DE FAYENCE FC 2 / LE LUC 1 (56000.1)

### Poule E :

RAMATUELLE FC 1 / AS SAINTE MAXIMOISE 4 (57203.1)

### Poule F :

CUERS PIERREFEU 3 / MAESTRAL FC 1 (56116.1)

## U10

### Poule B :

SC TOULON 2 / TOULON USAM 1 (57249.1)

### Poule C :

FC US TROPEZ 1 / ELAN SPF CAMPSOIS 1 (56291.1)

EFC FREJUS ST RAPHAËL 3 / SAINTE MAXIME AS 1 (56293.1)

### Poule G :

SC TOURVES 1 / DRAGUIGNAN SC 2 (56470.1)

EFC FREJUS ST RAPHAËL 4 / PAYS DE FAYENCE FC 1 (56472.1)

### Poule I :

SOLLIES FARLEDE 2 / T PIVOTTE SERINETTE 3 (56561.1)

### Poule J :

GARDIA CLUB 3 / EFC FREJUS ST RAPHAËL 6 (56605.1)

### Poule K :

EFC FREJUS ST RAPHAËL 5 / CA ROQUEBRUNE 2 (57432.1)

## CATEGORIE DEBUTANTS

### U6 / U7 / U8 / U9

### JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

**Du Samedi 15 Juin 2019**

Le Département Technique remercie vivement les clubs de SAINTE MAXIME – TOULON USAM – SIX FOURS LE BRUSC - LORGUES et VAL D'ISSOLE pour la mise à disposition de leurs installations et leur concours pour le bon déroulement de cette manifestation.

*Prochaine réunion*  
*Mardi 25 Juin 2019*

**Le Président : Guy BOURICHA**  
**Le Secrétaire : Gérard VAILLANT**